



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/2002/1
8 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Neuvième session, 4–6 novembre 2002

(Point 3 de l'ordre du jour provisoire)

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION
DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE (CEE)**

Note du secrétariat

1. La cinquante-septième session de la Commission s'est tenue du 7 au 10 mai 2002. Le compte-rendu complet des débats figure dans le document E/2002/37–E/ECE/1395. Tous les documents de la Commission peuvent être téléchargés à partir du site Web de la CEE (<http://www.unece.org>).

Recommandations générales

2. Deux tables rondes ont été organisées sur la base des travaux du Séminaire de printemps de la CEE sur les défis du marché du travail dans la région de la CEE (Genève, 6 mai 2002). Dans ses observations finales, le Président de la Commission a notamment souligné que pour parvenir à un développement économique et social durable dans la région, dont le marché du travail était un facteur extrêmement important, il fallait aborder cette question dans une perspective globale. Il a insisté sur la nécessité de considérations à court terme et de stratégies à long terme, et d'une complémentarité entre les politiques aux niveaux mondial, régional, national et local.

3. La Secrétaire exécutive de la CEE a souligné la nécessité pour la CEE de prendre une part active au processus de préparation du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg (Afrique du Sud), août–septembre 2002), de la Conférence ministérielle sur le vieillissement (Berlin, septembre 2002) et du Sommet mondial de la société de l'information.

Dimension économique de la sécurité dans la région de la CEE

4. Au titre du point de l'ordre du jour concernant les aspects économiques de la sécurité en Europe, le représentant de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Jan Kubis, a dressé le bilan de l'étroite coopération entre l'OSCE et la CEE. Il a souligné, en particulier, la coopération dans le cadre d'activités précises comme la promotion de la Convention d'Aarhus.

5. De l'avis de la Commission, bien que la CEE ne soit pas un organisme de sécurité, elle peut contribuer à créer un environnement plus stable et plus sûr dans la région grâce au travail qu'elle accomplit dans ses différents secteurs. Elle devrait toutefois veiller à ce que ses activités ne fassent pas double emploi avec celles d'autres organisations et institutions régionales et internationales et aller de l'avant dans les domaines où son expertise est reconnue.

6. Les présidents des organes subsidiaires principaux ont été invités à procéder à un nouvel examen de leurs programmes de travail concernant la sécurité et la sûreté. Cet examen pourrait servir de base à une analyse transsectorielle des problèmes et éventuels risques en matière de sécurité qui relèvent de l'action de la CEE. La Secrétaire exécutive a été encouragée à continuer de suivre de près cet aspect des activités de la Commission.

Renforcement de l'organisation

7. La Secrétaire exécutive a présenté un document intitulé «Renforcement de l'organisation: autoévaluation du secrétariat de la CEE», qui avait été établi dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général visant à poursuivre le processus de renforcement de l'Organisation à la lumière des principes et priorités énoncés dans la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies.

8. La Commission s'est félicitée de l'occasion qui lui était donnée d'examiner et de discuter les propositions figurant dans le document d'autoévaluation. Toutefois, elle a été d'avis qu'il convenait de poursuivre le débat, en particulier sur les questions suivantes: l'opportunité de faire une plus large place à la concertation dans le travail de la CEE et d'y inclure la dimension sociale de la croissance et les questions de sécurité, la réforme de la structure intergouvernementale de la CEE, le renforcement du rôle de la session annuelle et du Bureau, ou encore l'orientation qu'il était proposé de donner à l'assistance technique et aux activités opérationnelles.

9. Pour conclure, la Commission a estimé qu'elle devrait concentrer ses efforts sur les domaines dans lesquels elle possède des compétences spécialisées et dispose d'un avantage comparatif et d'une valeur ajoutée. En outre, la Commission devrait exploiter ces points forts, particulièrement dans le domaine de l'action normative, et mieux assurer et surveiller l'application des normes et des règles ainsi élaborées. La Commission a également souligné

la nécessité de disposer de programmes de travail ciblés correspondant aux besoins de tous les États membres et tenant compte des mandats des autres organismes des Nations Unies.

Rapports des principaux organes subsidiaires à la Commission lors de sa session annuelle

10. Le Groupe directeur de la CEE a formulé un certain nombre de recommandations afin de renforcer la cohérence globale et la communication au sein de la CEE. Il a recommandé que les organes subsidiaires principaux et les divisions concernées informent les États membres de leurs travaux une fois par an, éventuellement pendant la session annuelle.

11. Les États membres ont par ailleurs proposé que chacun des organes subsidiaires principaux établisse, pour la session annuelle, un bref document donnant un aperçu de ses réalisations, ainsi que des problèmes et des difficultés qu'il rencontre. Il y fournirait également des informations sur sa propre structure et celle de ses organes subsidiaires, ainsi que sur le taux de participation des États membres. Le document indiquerait en outre, s'il y a lieu, l'état des principaux accords et conventions de la CEE, ainsi que le nombre des ratifications et des adhésions.

Assistance technique et activités opérationnelles

12. La Commission est convenue de la nécessité d'introduire de nouvelles améliorations pour rendre cet important domaine de travail plus rationnel et transparent, et davantage axé sur les résultats et déterminé par la demande. Parmi les autres sujets évoqués par la Commission: la nécessité de privilégier les pays en transition les moins avancés lors de la planification et de la mise en œuvre des projets, d'obtenir des ressources extrabudgétaires supplémentaires, de renforcer la coopération avec d'autres organisations régionales ou internationales et d'améliorer la coordination horizontale.

13. L'accent a été mis sur la nécessité d'encourager la participation d'experts des pays en transition à revenu faible ou moyen au sein des principaux organes subsidiaires et à leurs activités, et d'inscrire ce projet dans le cadre du programme d'assistance technique CEE-ONU. La Commission a proposé de revenir ultérieurement sur ces questions, lors d'une session spéciale en 2002.

14. Le Comité des politiques de l'environnement est invité à examiner s'il est nécessaire d'apporter des modifications à son programme à la lumière de la déclaration de la Commission.

Questions diverses

15. Au titre des questions diverses, le représentant du Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU a informé la Commission de l'état d'avancement de trois projets interrégionaux de coopération technique en Méditerranée, notamment du projet relatif à la gestion durable et à la protection des eaux souterraines communes à plusieurs pays, exécuté sous la direction de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.
